

ECHANGES MED INFOS n° 18

Association ECHANGES MEDITERRANEENS pour l'eau, la forêt et le développement
informations mensuelles



spécial Assemblée Générale 2005

tenue le mercredi 21 septembre 2005 en Andalousie



à l'ETSIAM de Cordoue

(escuela técnica superior de ingenieros agronomos y de montes)



Editorial

Un nouveau Conseil d'administration

Nos sixièmes « rencontres méditerranéennes » se sont déroulées en Andalousie du 17 au 24 septembre 2005. Elles comprenaient : un voyage d'études (Séville, Cordoue, Grenade), un colloque et une assemblée générale (21 septembre à Cordoue). Elles ont réuni 50 personnes venant d'Algérie, d'Espagne, de France, du Maroc et de Tunisie.

Encore merci à David SOLANO, à Alain BERNARD et à Othmane LAHLOU, qui ont eu la délicate charge de l'organisation matérielle d'un voyage où le regroupement puis la dispersion des participants par air, terre et mer étaient complexes à gérer.

Le colloque (la visite du parc national de la Doñana et les communications sur le thème « gestion des zones humides au service du développement durable ») fera l'objet du prochain n° 2 des « Cahiers d'Echanges Med ».

On trouvera dans le présent n° d'Echanges Med Infos :

- ▶▶ **Le rapport moral présenté par l'ancien CA devant l'AG,**
- ▶▶ **le compte-rendu de l'AG,**
- ▶▶ **le compte-rendu de la 1^{ère} réunion et la composition du nouveau CA,**
- ▶▶ **et, en application des motions votées, les nouveaux statuts 2005 et le nouveau règlement intérieur 2005.**

Lors de l'assemblée générale du 21 septembre le conseil d'administration a été renouvelé. Notre précédent président, Paul BARON, avait depuis quelques mois fait part de son souhait de ne plus conserver de responsabilités à « Echanges-Med ». L'assemblée générale a très vivement remercié Paul du travail fait pour l'association, pour son rayonnement et pour son ouverture, notamment avec l'organisation d'un colloque au cours des deux derniers voyages d'études. Bien entendu Paul reste membre de l'association et le nouveau président est heureux de savoir qu'il peut compter sur lui et sur Maurice de VAULX lorsqu'il aura besoin de sages conseils.

Alain BERNARD, notre secrétaire général, et Jacques BELLEVILLE, notre trésorier, ont également souhaité ne pas poursuivre leur action au sein du conseil d'administration. L'assemblée générale les a tous deux chaleureusement remerciés. Leur succession n'est pas encore assurée mais devrait l'être d'ici quelques semaines. Heureusement Alain a très gentiment accepté d'assurer son propre intérim pour pouvoir transmettre dans de bonnes conditions le dossier à son successeur.

Notons également que le nouveau Conseil d'administration a, pour la première fois, désigné un premier vice-président pour représenter plus particulièrement la rive sud de la Méditerranée. Notre collègue Othmane LAHLOU a été élu à l'unanimité. Il permettra certainement à l'association de mieux être à l'écoute de nos amis du sud.

Le nouveau conseil s'efforcera de poursuivre l'œuvre accomplie depuis 6 ans, en suivant en particulier l'un des axes tracés dans le rapport moral adopté à Cordoue : « concilier le caractère amical et professionnel de l'association ».

Déjà le colloque de Cordoue a montré que tous les pays représentés (Algérie, Espagne, France, Maroc et Tunisie) avaient des projets et des réalisations à présenter. Ainsi « Echanges Med » est bien un lieu de dialogue et d'enrichissement mutuel.

A nous tous de continuer à faire avancer notre association.



Georges de MAUPEOU

Rapport moral du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration, sur proposition du bureau, soumet à l'assemblée générale son rapport d'activité depuis l'assemblée générale du 22 septembre 2004 à Aix-en-Provence jusqu'au mois de mai 2005.

Le compte-rendu évoque successivement :

- 1 - les activités en 2004-2005,
- 2 - le fonctionnement courant de l'association,
- 3 - la situation financière,
- 4 - les perspectives pour les mois prochains.

1- Les activités en 2004-2005

Votre conseil d'administration et le bureau se sont efforcés de mettre en œuvre les décisions prises par l'assemblée générale du 22 septembre 2004. Cette assemblée a consacré un long débat aux perspectives d'action de l'association autour de deux thèmes :

- que voulons-nous faire ?
- comment le faire ?

Ce débat faisait suite aux réflexions engagées et poursuivies depuis notre réunion de Solsona en 2001. Conformément à la décision de l'assemblée générale, un conseil d'administration en a tiré les conséquences pratiques le 28 février 2005 à Paris. Ce conseil, auquel la grande majorité des administrateurs a pu participer, a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé publié dans le n°15 d'Echanges med infos.

Les principales décisions ont concerné :

La poursuite de l'ouverture de l'association :

Le conseil a confirmé l'ouverture de l'association à des **adhérents n'ayant pas fréquenté l'ENGREF**, mais exerçant leur activité dans les domaines de compétence de l'association et ayant une éthique du développement analogue à la nôtre.

Cette démarche est indispensable dans les pays sans relation avec l'ENGREF, mais permet aussi dans les autres pays d'élargir notre base de recrutement. C'est ainsi que le nombre de telles adhésions augmente rapidement en Algérie, par exemple.

Le conseil a souhaité que les efforts portent, en priorité, sur les pays francophones, sans s'interdire de saisir des opportunités dans les autres pays du pourtour méditerranéen.

La deuxième démarche est la recherche de nouveaux adhérents **auprès des écoles de formation** de nos membres (ENGREF, IAV Hassan II, INAT), en aidant les élèves dans les stages internes à leur cursus et dans leur recherche d'un premier emploi. C'est une action qu'il nous faut développer. Des initiatives ont eu lieu auprès de l'IAV Hassan II et de l'ENGREF.

Enfin, il faut que les adhérents se sentent motivés pour participer à la vie de l'association. Cela se fera par une poursuite de l'effort de communication et par des manifestations à l'échelle locale, d'où l'importance de la mise en place et du dynamisme des sections nationales, dont il sera question plus loin.

Ayant quelque chose à proposer à des partenaires, notre association peut alors poursuivre la démarche d'association à d'autres partenaires. En plus des accords intervenus les années précédentes avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), le Plan Bleu, l'association internationale forêt méditerranéenne, le partenariat a été renforcé avec le centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) avec lequel nous avons organisé une formation RTM au bénéfice de forestiers algériens.

Le projet de l'association :

L'assemblée générale et le conseil ont indiqué clairement le cadre de notre action :

- l'association doit concentrer ses activités dans son **domaine spécifique** constitué par la gestion de l'eau, la gestion forestière avec, entre autres, ses incidences sur la ressource en eau et la protection des sols et par

les questions touchant au développement des territoires ruraux avec le concours des populations locales concernées.

- l'association a vocation à apporter son **concours aux maîtres d'ouvrage locaux** dans les domaines technique, administratif et financier, mais, en aucun cas, elle ne doit être, elle-même, maître d'ouvrage de réalisation. Certaines de ces prestations peuvent donner lieu à rémunération de l'association si elles ne sont pas en concurrence avec le secteur marchand.

- l'association est légitime pour **développer des concepts** tel que le sentier cicumméditerranéen, qu'il appartient ensuite à des maître d'ouvrage locaux de mettre en œuvre et de gérer.

- l'association doit **partager son expérience** en participant à des manifestations extérieures comme cela s'est produit en mars 2005 à Paris lors de la conférence euro-africaine sur l'eau ou en organisant, elle même, des rencontres comme le colloque d'Aix-en-Provence en septembre 2004 ou celui qui est prévu à Cordoue en septembre 2005. Ces rencontres donnent lieu à des « cahiers » de l'association qui participent à son rayonnement.

Le fonctionnement de l'association :

- Concilier caractère amical et caractère professionnel

L'association est arrivée à un stade de développement où il convient d'assurer en même temps son **caractère amical**, qui est la fondation sur laquelle elle est établie, et son **caractère professionnel** qui est la dimension qui attire de nouveaux adhérents et motive nos sponsors.

Le **développement de l'amitié** s'opère dans notre rencontre annuelle, dans des rencontres occasionnelles lors des déplacements des uns ou des autres, par les échanges téléphoniques ou par internet que nous entretenons régulièrement. Il convient, à ce sujet de rendre hommage à notre secrétaire général, Alain Bernard, qui est en permanence à l'écoute des adhérents et leur rend des services appréciés.

Notre unité se traduit aussi dans **nos publications**. Il convient d'en remercier les auteurs des articles, mais surtout Alain Bernard dont les mises en page sont très appréciées. Pour que ces revues soient davantage l'image de toutes les composantes de l'association, le conseil a souhaité relancer les correspondants nationaux chargés de fournir les informations sur la vie locale qui peuvent intéresser tous les adhérents.

Pour parfaire notre communication, le conseil a souhaité la création d'un site web propre à l'association, ce qui a été réalisé en juin 2005.

Le **caractère professionnel** s'est manifesté avec la poursuite du catalogue des expériences sous la responsabilité de Jean-Marie Ducat, avec les colloques évoqués ci-dessus, avec le groupe de travail « sentier » animé par Jean Bernard. Le conseil a, par ailleurs, demandé à chaque pays de désigner son représentant au comité scientifique qui doit valider les publications dans « autour de la Méditerranée ». En 2005 le premier « cahier d'échanges med » a été diffusé, en plus du compte-rendu habituel de l'assemblée générale et des rencontres annuelles.

Le conseil a demandé que le colloque constitue le temps fort de notre rencontre annuelle, le voyage en étant le complément.

Le conseil a également demandé que l'association se fasse mieux connaître au niveau international, en particulier auprès de l'Union européenne.

- Mettre en place de sections nationales

Le conseil a fortement insisté sur l'urgence de mettre en place des sections nationales qui assurent la représentation de l'association, contribuent à son développement et l'animent localement. Le bureau du 7 avril 2005 a approuvé le projet de convention de gestion qui a été adressé aux vice-présidents nationaux pour suite à donner.

- Trouver les ressources financières

Le conseil est conscient qu'il nous faut trouver par nous-mêmes les moyens du fonctionnement courant, c'est pourquoi l'appui du CGGREF, de l'ENGREF et du CEMAGREF nous sont particulièrement précieux.

Les concours extérieurs porteront uniquement sur des actions externes. Pierre Babin qui anime le « sponsoring » a fait approuver par le bureau du 7 avril 2005 une charte du comité de déontologie qui a été adressée à tous les vive-présidents pour la désignation des membres de ce comité.

Un partenariat reste à renforcer avec les collectivités territoriales, dans le cadre de leur politique de coopération (avec la région PACA concernée par le Nord du Maroc, par exemple)

2 – Le fonctionnement de l'association

Les membres : le secrétaire général, Alain Bernard donnera connaissance de l'état des adhésions et de son évolution.

Le bureau : le bureau assure la gestion courante de l'association. Comme les années précédentes, devant l'impossibilité matérielle de la participation de tous ses membres à Paris chaque mois, il est procédé de la façon suivante : l'ordre du jour est envoyé, avant la date prévue, par courrier électronique à tous les membres qui peuvent ainsi réagir soit par téléphone, soit par courrier. Il n'est pas rare que des conversations téléphoniques aient lieu au cours de la réunion proprement dite. Un relevé des décisions prises est diffusé, également par courrier électronique, dans les jours qui suivent immédiatement la réunion.

C'est dans ces conditions que le bureau s'est réuni 8 fois depuis l'assemblée d'Aix-en-Provence, en 2004 les 9 novembre et 14 décembre, et, en 2005 les 11 janvier, 16 février, 16 mars, 7 avril, 26 mai et 23 juin.

Les comptes-rendus de ces réunions ont été régulièrement adressés à tous les administrateurs.

Le conseil d'administration : outre la réunion rapide du 21 septembre 2004 à Aix-en-Provence, au cours de laquelle il a renouvelé le bureau, il a tenu une réunion très importante à Paris le 28 février 2005, dont il a déjà été largement rendu compte.

Une consultation écrite des membres du conseil a permis de mettre au point et d'approuver les documents soumis à la présente assemblée générale.

Nous devons procéder au renouvellement partiel du conseil d'administration. Les quatorze administrateurs dont le mandat s'achève sont : pour l'Algérie, Latifa Choufi, pour l'Espagne, David Solano, pour la France, Paul Baron, Jacques Belleville, Alain Bernard, Jean-Yves Ollivier et Sébastien Treyer, pour le Maroc, El Houssine Bartali, Ahmed El Bouari et Ghazi El Ayachi, pour la Tunisie, Tarek Bahri, Nourredine Ennabli, Lotfi Ghedira et Abdelkader Hamdane.

Certains administrateurs ont pensé que le nombre de membres du conseil était trop grand. Dans l'attente d'une décision de l'assemblée générale à prendre lorsque les sections nationales auront fonctionné, le conseil vous propose de modifier le règlement intérieur pour dire que le vice-président du CGGREF, le directeur général du CEMAGREF et le directeur général de l'ENGREF sont invités aux réunions du conseil avec voix consultative. De ce fait, le nombre d'administrateurs français peut être ramené de 14 à 11, ce qui conduirait à un conseil réel de 26 membres, en abandonnant le poste mis en réserve pour la Syrie.

Le renouvellement de cette année est particulièrement important parce qu'il concerne près de la moitié du conseil et que plusieurs membres fondateurs ont décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat pour laisser à de plus jeunes le soin de faire progresser l'association.

La modification des statuts : l'assemblée générale de 2004 a demandé que les statuts soient amendés pour réduire le nombre de pouvoirs par présent à l'assemblée générale. Le bureau en a profité pour procéder à un toilettage d'ensemble des statuts qui a été adopté par le conseil du 28 février 2005. Le projet de modifications soumis à l'assemblée en application de l'article 15 a été adressé avec la convocation à l'AG.

3 – Situation financière

Notre trésorier, Jacques Belleville présente par ailleurs :

- les comptes de résultats et le bilan de l'exercice 2004
- le budget 2005
- le tableau des cotisations 2005,

et les soumet à votre approbation.

Cependant, quelques réflexions sur ces documents semblent devoir être soulignées.

C'est ainsi que :

- la "situation financière nette" de l'association est positive

- le fonds de roulement, même s'il s'améliore d'année en année, demeure faible, ce qui n'est pas anormal pour une association jeune.
- cette faiblesse de notre trésorerie fait que les cotisations ne couvrent que le fonctionnement courant, par ailleurs réduit à l'indispensable. Le recours au soutien financier de partenaires publics et privés est le recours obligatoire pour financer nos activités. C'est la mission du groupe « sponsoring » auquel Pierre Babin consacre le meilleur de son énergie. Lors de sa création, l'association a été perçue très positivement par les pouvoirs publics, notamment par Gaz de France et la région PACA. Mais il nous faut aujourd'hui répondre d'une manière plus profonde aux attentes implicites de nos sponsors : participer d'une manière plus effective au développement rural, aux échanges techniques, à la création de relations informelles mais durables entre les différents rivages de la Méditerranée.
- nos adhérents des pays hors de la zone euro, où le contrôle des changes est institué, ont des difficultés à nous adresser leurs cotisations. La création de sections nationales peut résoudre cette difficulté.

Tous égaux, tous partenaires dans la même aventure, quel que soit notre pays d'origine, nous devons avoir le souci de la bonne marche de l'association. Nos activités et la recherche correspondante de leur financement ne doivent donc être l'apanage ni d'un seul membre, ni d'une seule catégorie, ni d'une seule nationalité, chacun doit participer à cette recherche, certes en fonction de ses possibilités, mais il est clair que par delà les notions d'égalité et de partenariat, c'est aussi une ardente obligation de coopération amicale à l'œuvre commune.

4 – Les perspectives pour les mois prochains

L'équipe actuelle du conseil d'administration laisse un travail de fond qui a défini les grandes orientations de l'association et les actions prioritaires à mener. Il appartiendra au nouveau conseil d'en poursuivre la mise en œuvre, en y apportant, chaque fois que nécessaire, les correctifs que la situation exigera.

En toute hypothèse des opérations sont à mener, comme :

- la mise en place des sections nationales,
- l'effort en faveur des jeunes à recruter,
- les actions de communication (publications et site web),
- le suivi du sentier,
- le suivi du répertoire des expériences,
- le colloque et la rencontre annuels,
- la promotion de l'association vers des partenaires (dont les régions) et vers les pouvoirs publics (dont les instances européennes),
- la recherche de sponsors pour nos activités,
- etc ...

L'assemblée générale sera amenée à définir une priorité entre ces actions et à examiner les moyens humains et matériels que l'association pourra leur consacrer.

Compte-rendu des débats de l'Assemblée Générale

Le Président Paul BARON ouvre la séance.

Il rappelle que tous les documents ont été diffusés par courrier à chacun des membres. Pour l'essentiel ces documents reprennent les décisions du Conseil d'administration du 28 février à Paris.

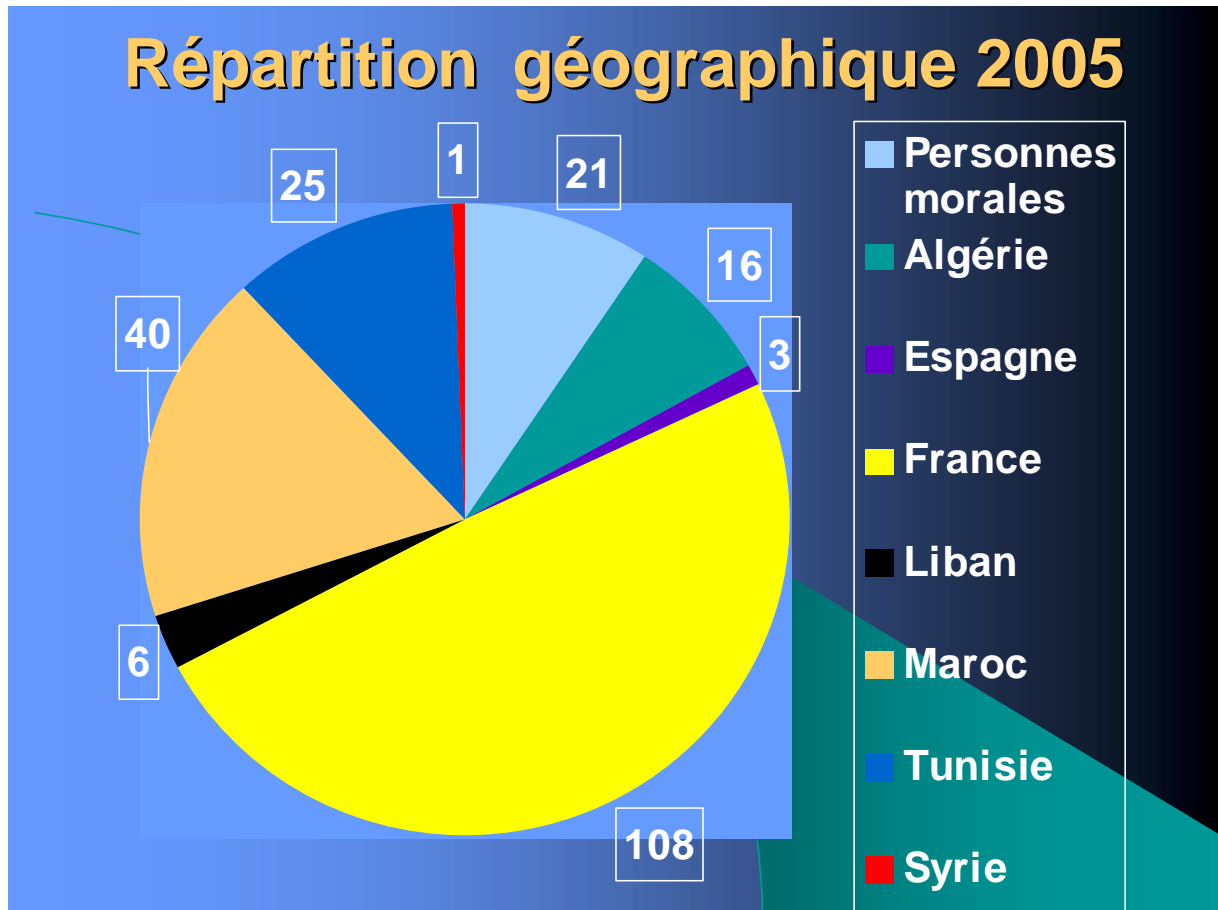
Il rappelle les événements majeurs :

- Algérie : le développement de l'équipe
- France : le développement de notre collaboration avec l'Institut Agronomique Méditerranéen (IAM) et la formation sur la restauration des terrains en montagne faite par Georges de Maupeou
- Liban : l'abandon au dernier moment de la tenue des VIèmes Rencontres au Liban

- Maroc : le colloque d'Agadir et le retard du projet du sentier. Sur ce point il propose l'intervention d'un jeune ingénieur marocain pour l'enquête de détail
- Tunisie : renouvellement à l'ATIGREF . Le projet de sentier dans la région de Bizerte est en panne

Il regrette que les questions posées par le bureau n'obtiennent pas plus de réponse des sections locales. EM a besoin de relais actifs.

Alain BERNARD rend compte de l'évolution de l'association : il souligne que de 58 membres en 2000 , on est passé à 220 membres aujourd'hui et commente la répartition par pays.



Le trésorier Jacques BELLEVILLE présente et commente les comptes.

Avec une perte de 4636 € le budget 2004 a été à peu près tenu. La subvention attendue de 5000 € pour la prestation à l'IAM a été encaissée depuis. La participation d'EM à l'aide aux sinistrés d'Al Hloceima a été portée à 1800 € pour atteindre globalement le seuil de 10000€. Pour 2005 il ne faut pas compter sur l'aide financière habituelle de 1500 € de l'AIGREF qui n'en a pas les moyens cette année. De ce point de vue 2006 pourrait être plus favorable.

Paul BARON remercie le CGREF et l'AIGREF pour leur aide.

Jacques BELLEVILLE rappelle les montants des cotisations telles qu'elles ont été décidées au Conseil du 28 février :

Cotisation	Personne Physique	Personne Morale
<input type="checkbox"/> Membre actif	<input type="checkbox"/> 25 € <input type="checkbox"/> 15 €(jeune ingénieur < 30 ans) <input type="checkbox"/> 10 € (ingénieur-élève)	<input type="checkbox"/> 100 €(association et PME) <input type="checkbox"/> 200 € (entreprise)
<input type="checkbox"/> Membre donateur	<input type="checkbox"/> à partir de 200 €	<input type="checkbox"/> à partir de 1000 €

Paul BARON rappelle que la modification des statuts et du règlement intérieur proposée à l'AG a été décidée au CA du 28 février.

A noter la sortie du conseil de l'ENGREF, du CGGREF et du CEMAGREF. Mais ils seront toujours invités à y participer, sans droit de vote.

L'association est ouverte aux non-IGREF qui interviennent dans les domaines d'activité des IGREF .

Tour de table des différentes sections locales :

- Maroc : Othmane LAHLOU transmet l'accord de la section marocaine sur les projets de résolutions et au delà sur la stratégie de EM et sur les cotisations :
- Tunisie : Amor BAYOULI transmet les salutations de ceux qui n'ont pas pu venir (il est le seul représentant tunisien) et confirme leur accord
- France : Georges de MAUPEOU donne son accord et pour illustrer le débat sur les adhérents non-IGREF cite le cas de Raphaël MATHEVET et de Marc BARRAL, intervenants au colloque et qui ont l'intention d'adhérer
- Algérie : Derradji ZOUINI donne l'accord des algériens et annonce de nouvelles adhésions dont le Conservateur de l'Est Algérien.
- Espagne : David SOLANO donne son accord. Il souhaite avoir la liste des élèves espagnols passés par l'ENGREF ;

Débat avec la salle avant les votes :

Jean BEDEL aurait souhaité que les modifications apparaissent en gras, pour faciliter la lecture des modifications des statuts.

Il demande la modification de l'article 3 , plus précisément du nom de l'association. Il propose « ...pour le Développement, pour l'eau et la forêt » Il trouve que le titre actuel est trop GREF, que notre image serait plus avenante en la centrant sur le développement, qui est la finalité extrême.

Ce point entraîne un débat dans la salle .

Georges de MAUPEOU rappelle que ce nom a une histoire et qu'il est le résultat d'une concertation. Ce que confirme Maurice de VAULX en rappelant les origines d'EM . Il ne faut pas gommer l'histoire. Pour Henri DEMANGE il faut s'appuyer sur notre légitimité eau / forêt. Alain BERNARD signale les difficultés qu'il y aurait à changer tous nos documents.

Jean BEDEL demande que sa proposition soit soumise à l'AG. A l'unanimité moins une voix cette proposition est rejetée.

Vote des résolutions :

résolution n°1 : votée à l'unanimité

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos pour 2004 et le budget proposé par le conseil d'administration pour 2005 ainsi que le montant des cotisations pour ce même exercice.

L'assemblée générale donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2004

résolution n°2 : unanimité moins une voix (Jean BEDEL)

L'assemblée générale approuve la modification des statuts proposée par le Conseil d'Administration

résolution n°3 : unanimité moins une voix (Cyrille van EFFENTERE)

L'assemblée générale approuve la modification du règlement intérieur proposée par le Conseil d'Administration

résolution n°4 : votée à l'unanimité

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2004 présenté par le Conseil d'Administration.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle vient d'exprimer aux membres du CA et du bureau.

Renouvellement du Conseil :

Avec 14 administrateurs à renouveler, l'évolution est importante d'autant que des membres de la première heure qui ont été très actifs au sein d'EM s'effacent (Paul BARON, Jacques BELLEVILLE, Alain BERNARD)

Les administrateurs suivants ont été élus en 2002 pour trois ans, leurs fonctions cessaient donc en **2005** avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004,

Bahri Tarek (Tunisie)
 Ballay Denis (France) (1)
 Baron Paul (France)
 Bartali El Houssine (Maroc)
 Belleville Jacques (France)
 Bernard Alain (France)
 Choufi Latifa (Algérie)
 El Bouari Ahmed (Maroc)
 Ennabli Nouredine (Tunisie)
 El Ayachi Ghazi (Maroc)
 Ghedira Lotfi (Tunisie)
 Hamdane Abdelkader (Tunisie)
 Ollivier Jean-Yves (France)
 Solano David (Espagne)
 Treyer Sébastien (France)

soit 14 administrateurs sur les 27 actuellement en fonction, ayant eu à déplorer l'an passé le décès de Denis Ballay (1). En résumé et par pays :

Pays	Administrateurs à renouveler en 2005 (14)
Algérie	CHOUFI Latifa
Espagne	SOLANO David
France	BARON Paul (*) BELLEVILLE Jacques (*) BERNARD Alain (*) OLLIVIER Jean-Yves TREYER Sébastien
Liban	/
Maroc	BARTALI El Houssine EL BOUARI Ahmed EL AYACHI Ghazi
Tunisie	BAHRI Tarek ENNABLI Nouredine GHEDIRA Abdellatif HAMDANE Abdelkader

(*) ne sollicitaient pas le renouvellement de leur mandat

Suite à l'appel de candidatures lancé par le bureau, il n'y a pas plus de candidats (dans chaque section locale) que de postes à pourvoir. Il reste même 2 postes vacants chez les Français.

PAYS	Nbre ADM	CANDIDATURES RECUES
Algérie	1	Khatim KHERRAZ
Espagne	1	David SOLANO
France	5	Jean BEDEL Jean-Yves OLLIVIER Sébastien TREYER
Maroc	3	EL AYACHI Ghazi EL BOUARI Ahmed EL MAHRAZ Hassan
Tunisie	4	BAHRI Tarek BOUFAROUA Mohamed GABBOUJ Rhida GHEDIRA Abdellatif

A l'unanimité, l'assemblée élit tous les candidats.

Paul BARON qui quitte le conseil remercie les sortants pour leur participation active et généreuse au fonctionnement de l'association, et Georges de MAUPEOU le remercie pour son action au sein d'ECHANGES MED.



Questions diverses ; débat général :

André POINTUD est d'accord sur les orientations d'EM et suggère 2 compléments :

- nous avons besoin d'une présence au niveau européen
- notre bulletin devrait être accessible à l'extérieur de l'association (les non-membres)

Jean BEDEL trouve que ces VI^{èmes} rencontres ont été bien plus intéressantes que celles de l'an dernier. Il souhaite que le recrutement soit sensiblement élargi pour aller vers une plus grande polyvalence (écologues, économistes ruraux,, spécialistes des pratiques locales ...). Il propose un thème pour l'an prochain : les systèmes critiques de montagne ou oasiens.

Ahmed EL BOUARI souhaite que EM s'ouvre vers d'autres pays (Grèce, Egypte, Italie ..). L'AIGR prospecte dans ce sens

Amor BAYOULI rappelle que l'ATIGREF est une association d'IGREF . Il ne pense pas qu'elle puisse être la vitrine d'EM en Tunisie . Il demande l'appui d'EM pour l'envoi d'étudiants tunisiens à l'ENGREF. Il constate beaucoup de progrès dans les colloques et souhaite qu'EM se lance maintenant dans des actions concrètes.

Mostafa EL ANTARI souhaite qu'EM se penche sur la gestion participative de l'irrigation, domaine dans lequel l'Espagne est en avance.

Jacques BELLEVILLE rappelle que les conventions passées avec les sections locales ont 2 rôles : déléguer la représentation et recouvrer les cotisations ;

Ahmed BOUARI : pour le Maroc les cotisations sont rentrées, la convention est en cours de discussion.

Adile BENNOUR souhaite qu'EM approche les fonds européens, d'autant plus qu'ils font largement confiance aux associations.

Paul BARON acquiesce et compte sur l'aide du Maroc pour ces démarches.

Othmane LAHLOU souligne qu'il n'est pas facile d'engager des actions concrètes en l'état de nos moyens. Il propose que soit créé un groupe de travail « PASSER A L'ACTION » pour examiner quoi faire, comment et avec quels moyens.

Jacques BELLEVILLE rappelle la nécessité de mobiliser des populations plus jeunes d'IGREF (ou autres).

Jean BEDEL rappelle qu'une association comme EM vit de l'engagement de chacun. Il existe des adhérents potentiels (CIRAD, IAM, maghrébins dans des structures françaises..). Il faut dépasser le GREF

Maurice de VAULX rappelle l'intérêt qu'il y aurait à obtenir des bourses pour des étudiants. Il apprécierait la formule des 2 étudiants (un du sud et un du nord) avec l'appui de 2 seniors (équipe mixte là aussi) sur un sujet de mémoire à trouver.

Se pose le problème du financement et donc de trouver des sponsors. Jusqu'ici nous avons été aidés par PACA et Gaz de France (le sentier). En contrepartie d'une aide financière il faut bien sûr rendre des comptes. Le problème du sponsoring doit être relancé mais il ne peut l'être qu'à partir de projets précis.

David SOLANO appuie l'idée des bourses et demande d'y adjoindre l'Espagne. Il existe des gens intéressés et cela mérite d'être approfondi. Mais l'Espagne financera difficilement un organisme de droit français. Un montage spécifique devrait être recherché.

Jean BEDEL appuie également l'idée des bourses. Il insiste sur l'intérêt d'une bonne connaissance des pratiques traditionnelles. Ce pourrait constituer un sujet pour des étudiants. Mais ce sont des dossiers qu'il faut monter avec soin et présenter avec un bon pourcentage de succès. Sur ces thèmes EM pourrait se rapprocher de la FAO qui démarre un projet (irrigation oasienne et de montagne).

Jean-Yves OLLIVIER trouve ces ardeurs sympathiques mais il faut rester réaliste. Il rappelle que EM n'a pas vocation à mener des programmes lourds.

Paul BARON clôt ce débat : « Engageons nous dans les limites de ce que nous pouvons faire ».

Exposé de Cyrille van EFFENTERRE sur l'évolution de l'ENGREF, dont il est le Directeur

L'ENGREF, comme toutes les écoles françaises d'ingénieurs, doit s'adapter à la nouvelle donne de l'enseignement supérieur :

- l'organisation européenne en 3 stades : LMD (Licence – Mastère – Doctorat)
- la concurrence internationale pour laquelle une école comme l'ENGREF, trop petite, n'a aucune visibilité
- la recherche de financements

Les principales étapes :

- 2002 la fusion ingénieurs du GREF / ingénieurs d'AGRONOMIE se traduit pour l'école par une nouvelle voie d'approfondissement (économie et politique agricole) en partenariat avec l'ENESAD. Cela conforte son fonctionnement en réseau d'établissements.
- LMD : l'école s'est adaptée. Elle recrute dorénavant des master (Bac + 5) dans un cursus GREF.
- Une nouvelle étape : **les pôles de compétence**

L'enseignement supérieur est en train de se restructurer complètement autour de cette notion avec quelques ambitions :

- répondre à la mondialisation de l'enseignement supérieur
- s'insérer dans le jeu de la concurrence
- rechercher des financements
- devenir plus visible
- atteindre une masse critique (l'ENGREF est trop petite pour compter seule)

L'ENGREF va devoir s'insérer dans une construction institutionnelle à 3 niveaux :

- niveau 1 : PARIS TECH (Paris Institute of Technology)
Regroupant presque toutes les grandes écoles (dont l'X, l'Agro Paris-Grignon, l'ENGREF, etc...), actuellement 11 écoles et à terme peut-être 20 écoles
Délivrant un diplôme compréhensible à l'extérieur (par ex par les chinois)
10 000 étudiants dont 2500 doctorants
- niveau 2 : Un institut des sciences et techniques du vivant et de l'environnement
en cours de constitution
ENGREF co-fondatrice
AGRO- PARIS-TECH département « vert » de PARIS-TECH
- niveau 3 : l'ENGREF
Le diplôme de GREF a une histoire, une image, sa pédagogie mérite d'être conservée.
On essaie d'imaginer des formules d'individualisation juridique mais ce n'est pas gagné
Avec le point d'interrogation de l'avenir des antennes Nancy, Montpellier, etc...).

Les effectifs d'élèves sont très variables d'une année sur l'autre, pour les fonctionnaires 20/25 élèves il y a 10 ans, puis 50/55 et 28 cette année. L'école a développé les effectifs civils (32 civils cette année). La promotion qui sort a un effectif de 82 ingénieurs.

Paul BARON clôt l'AG en remerciant les participants et particulièrement David SOLANO et Alain BERNARD à qui on doit l'organisation sans faille de ces VIèmes RENCONTRES d'ECHANGES MED. Tous les participants ont apprécié ces journées. C'est un bon cru.

Quittant ses fonctions de Président et d'Administrateur il exprime combien il a trouvé de satisfactions au sein d'ECHANGES MED pendant ces années où il s'y est fortement impliqué.

ECHANGES MED est riche de bien des potentialités. Il appartient maintenant à la nouvelle équipe de les mettre en valeur.

Compte-rendu des débats du Nouveau Conseil d'Administration

Participants :

- Administrateurs présents :
Georges de MAUPEOU, Othmane LAHLOU, Derradji ZOUNI, David SOLANO, Jean-Yves OLLIVIER, Ahmed ELBOUARI, Pierre BABIN, Jean BEDEL, Michel DUCROCQ
- Administrateurs représentés :
Patrice JUILLET de SAINT LAGER, Sébastien TREYER, Raymond LOUSSERT, Mohamed DAOUDI, El Ayachi GHAZI et Hassan El MAHRAZ
- Assistait également :
 - Cyrille VAN EFFENTERRE invité permanent
 - Paul BARON Président et administrateur sortant
 - Alain BERNARD Secrétaire et administrateur sortant
 - Jacques BELLEVILLE Trésorier et administrateur sortant
 - BAYOULI Amor représentant Tarek BAHRI

Ce Conseil qui succédait immédiatement à l'AG, dans sa nouvelle composition, n'avait qu'un seul objet : élire le Président, le premier Vice-Président, les Vice-Présidents, le bureau.

Paul BARON Président sortant a bien voulu présider jusqu'à la désignation du nouveau Président.

Il fait appel des candidatures pour la Présidence

Pierre BABIN présente la candidature de **Georges de MAUPEOU**. Outre ses qualités personnelles ce candidat a trois points forts :

- sa désignation rajeunirait la gestion d'Echanges Med. Il est en activité.
- déjà administrateur, il connaît bien Echanges Med et de l'intérieur.
- Il habite MONTPELLIER. Cela faciliterait le basculement du siège de l'association, évoqué à plusieurs reprises mais non décidé, de Paris sur cette ville.

Mise aux voix, cette candidature est retenue à l'unanimité

Georges de MAUPEOU remercie le conseil de cette marque de confiance.

Paul BARON se retire et le nouveau Président Georges de MAUPEOU dirige la fin de la réunion.

Ahmed EL BOUARI rappelle qu'il faut également élire le premier Vice-Président qui ne doit pas être de la nationalité du Président. Il propose la candidature d'**Othmane LAHLOU**.

Cette candidature est retenue à l'unanimité.

Othmane LAHLOU remercie le conseil.

Le point suivant concerne l'élection des Vice-Présidents représentant chacun une section locale. Les candidats sont invités à se faire connaître.

Algérie	Derradji ZOUINI Khatim KHERRAZ
Espagne	David SOLANO
Liban	Antoine NAMMOUR
France	Jean-Yves OLLIVIER
Maroc	Ahmed EL BOUARI
Tunisie	Tarek BAHRI

Derradji ZOUINI pour l'Algérie et les autres candidats sont élus à l'unanimité.

Il faut aussi choisir le Secrétaire, Alain BERNARD s'étant retiré du conseil. Il confirme sa décision tout en indiquant qu'il pourra fournir une assistance ponctuelle et qu'il est prêt à transmettre ses fonctions » en biseau » à son successeur. Il assurera notamment la réalisation de tous les compte-rendus de ces VIèmes Rencontres. Georges de MAUPEOU remercie Alain BERNARD pour cette attitude à la fois compréhensive et constructive. Il le remercie également pour toute son action au sein d'ECHANGES MED.

Mais si cela résout le problème immédiat, ce n'est qu'une solution de transition. Outre la difficulté à trouver une personne intéressée, il faut obtenir l'assurance de la poursuite d'un détachement par le CGGREF d'une personne à quasi temps plein. Cette succession, délicate, est donc loin d'être réglée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion.

Le nouveau Conseil d'Administration se présente donc ainsi :

Président :	Georges de MAUPEOU
Premier Vice-Président :	Othmane LAHLOU
Vice-Présidents :	Derradji ZOUINI (Algérie), David SOLANO (Espagne), Jean-Yves OLLIVIER (France), Antoine NAMMOUR (Liban), Ahmed EL BOUARI (Maroc), Tarek BAHRI (Tunisie)
Trésorier :	
Secrétaire général :	
Autres Administrateurs :	(Algérie) : Khatim KHERRAZ (France) : Pierre BABIN, Jean BEDEL, Jean BERNARD, Michel DUCROCO, Raymond LOUSSERT, Patrice JUILLET de SAINT-LAGER, Sébastien TREYER. (Liban) : Mohamed SABRA (Maroc) : Mohamed DAOUDI, Hassan EL MAHRAZ, El Ayachi GHAZI (Tunisie) : Mohamed BOUFAROUA, Ridha GABBOUJ, Abdellatif GHEDIRA, Saad SEDDIK
Invités permanents :	Cyrille Van EFFENTERRE (Dir. ENGREF), Patrick LAVARDE (DG CEMAGREF), Paul VIALLE (VP du CGGREF)



**On trouvera dans les pages suivantes
Les nouveaux Statuts 2005 et le nouveau Règlement Intérieur 2005**

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

S T A T U T S

I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

Article 1 - Forme et durée :

Il est créé entre les adhérents une association à caractère international régie par la loi 1901, le décret du 16 août 1901 et par les présents statuts. Cette association est constituée à compter du jour de la déclaration faite conformément à la loi de 1901, sans limitation de durée.

Article 2 - Dénomination :

L'association est ainsi dénommée : « Echanges Méditerranéens pour l'Eau, la Forêt et le Développement ». Elle sera mentionnée sous l'appellation « Echanges Méditerranéens » dans ce qui suit.

Article 3 - Objet :

Echanges Méditerranéens a pour objet le renforcement des liens amicaux entre ses membres, la mise en commun de leurs connaissances et de leur expérience dans les domaines de l'eau, de la forêt et d'une manière générale dans toutes les disciplines qui concourent au développement rural et à la gestion des ressources naturelles, dans les pays du pourtour méditerranéen.

Elle réunit, en particulier, les anciens élèves de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et des Ecoles qui l'ont précédée et des personnes de formation équivalente, partageant les mêmes préoccupations.

L'action d'Echanges Méditerranéens consistera notamment à :

- ✓ organiser des entretiens entre ses membres sur les sujets précités plus spécialement au cours de voyages d'études,
- ✓ participer à la promotion de projets particulièrement intéressants et relevant de son domaine d'activité,
- ✓ favoriser les échanges de documentations scientifiques et techniques
- ✓ et d'une manière générale, promouvoir toutes manifestations et activités entrant dans son objet social

En outre, pour ce faire, Echanges Méditerranéens s'organisera en réseau avec des personnes morales qualifiées, qui seront dénommées associées.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 19 avenue du Maine à Paris XV^{ème}.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

Article 5 - Membres :

L'association se compose de plusieurs catégories de membres, à savoir :

- ✓ Membres actifs : personnes physiques ou morales adhérentes à l'association et ayant acquitté une cotisation annuelle.

- ✓ Membres donateurs : personnes physiques ou morales ayant versé des dons ou une cotisation d'une certaine importance, appréciée par le conseil d'administration.
- ✓ Membres d'honneur : personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Ce titre décerné par le conseil d'administration confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.
- ✓ Membres associés : personnes morales qui peuvent disposer des documents de l'association. Ils peuvent assister aux assemblées générales mais il n'y votent pas et ne sont pas éligibles.

Le conseil d'administration fixe le montant annuel de chaque catégorie de cotisation. Les demandes d'adhésion sont formulées auprès du bureau de l'association. Elles sont acceptées après toutes vérifications appropriées.

Article 6 - Radiation des membres :

La qualité de membre se perd :

1. Par démission écrite au Président du conseil d'administration ;
2. Par radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ;
3. Par radiation pour motif grave, par le conseil d'administration sur proposition du bureau. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications au conseil d'administration qui en informe l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :

Article 7 - Conseil d'administration :

L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres, est de trente au plus. Ce nombre peut être modifié par simple délibération de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret, pour trois années et choisis parmi les membres de l'assemblée générale.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu par tiers chaque année, les membres sortant sont rééligibles. Les membres du conseil doivent être majeurs.

Le conseil choisit chaque année, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- ✓ Un Président
- ✓ Plusieurs Vice-Présidents
- ✓ Un Secrétaire Général, et le cas échéant un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints
- ✓ Un Trésorier, et le cas échéant un ou plusieurs trésoriers adjoints

Article 8 – Réunions du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. Une consultation écrite des membres du conseil peut tenir lieu de conseil d'administration ; au demeurant, le conseil doit se réunir physiquement au moins une fois par an.

Le quorum des membres présents ou représentés est de la moitié des membres composant le conseil d'administration. Les membres absents peuvent déléguer leurs pouvoirs à des membres présents, dans la limite de trois pouvoirs par présent.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 9 - Rémunération des administrateurs :

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur seront confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles, selon des modalités fixées par le conseil d'administration. Le rapport financier soumis à l'assemblée générale doit en faire état.

Article 10 - Assemblée générale :

L'assemblée générale de l'Association comprend les membres d'honneur, les membres donateurs et les membres actifs. Les personnes morales, membres de l'Association, s'y font représenter par un seul mandataire.

L'assemblée générale doit se composer du quart au moins des membres en exercice, présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ; aucun membre ne peut-être porteur de plus de cinq pouvoirs.

Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le vote par correspondance est autorisé.

Le rapport annuel et les comptes sont tenus chaque année à la disposition de tous les membres de l'Association.

Les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée générale sont établis et signés comme ceux du conseil d'administration.

Article 11 - Rôle du Président :

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il assure la gestion du personnel de l'Association avec l'accord du bureau. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées dans le règlement intérieur.

Le Président est en justice. Il peut être, le cas échéant, remplacé par un mandataire désigné par le conseil d'administration.

Article 12 - Règlement intérieur :

Sur proposition du conseil d'administration, un règlement intérieur peut être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il fixe les conditions de détails nécessaires à l'application des présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

III - RESSOURCES ANNUELLES ET COMPTABILITE :

Article 13 - Ressources :

Les ressources comprennent :

1. Les cotisations et souscriptions de ses membres ;
2. Les subventions de l'Union Européenne , des Etats, des Régions, des Départements, des Communes et des Etablissements publics ;
3. Les libéralités autorisées au cours de l'exercice ;
4. Le produit des rétributions perçues pour service rendu ;
5. Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Article 14 - Comptabilité :

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultats, un bilan et des annexes s'il y a lieu.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION :

Article 15 - Modification des statuts :

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modification sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins trente jours à l'avance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 16 - Dissolution, dévolution des biens :

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'Article précédent, doit comprendre, au moins la moitié plus un des membres en exercice, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaire(s) chargé(s) de la liquidation des biens de l'association. L'actif, s'il y a lieu, est attribué à une ou plusieurs association(s) poursuivant un objectif similaire.

*
* *

Fait à Paris, le 17 Janvier 2001
Le Président,
J.P. BOURGIN

Statuts modifiés par l'AG du 21 Septembre 2005
Le Président,
Paul BARON

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

Règlement Intérieur

Article 1 - Objet :

Le présent règlement intérieur, prévu par les articles 11 et 12 des statuts de l'association, fixe les orientations et les attributions du bureau ainsi que de chacun de ses membres.

Article 2 – Attributions du bureau :

Le bureau est notamment chargé de la définition du programme d'activité annuel. Il est responsable de la recherche des financements y afférents.

Le bureau est chargé de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, puis de l'application et de la mise en œuvre de ses décisions.

Plus spécialement le bureau, par délégation du Conseil, est compétent pour assurer l'animation, la coordination des membres d'Echanges Méditerranéens réunis ou non en "section" par pays, ainsi que pour étendre ce réseau aux pays méditerranéens non encore membres.

Le bureau peut désigner des délégués chargés d'une mission particulière : délégué aux études et recherches, délégué aux entreprises, délégué aux manifestations, ...etc...

Enfin le cas échéant, le bureau, dans les mêmes conditions, est compétent pour gérer le personnel permanent de l'association (recrutement, rémunération, avancement, licenciement).

Article 3 – Vice-Présidents :

Plusieurs Vice-Présidents sont prévus par l'article 7 des statuts. En principe, il y a au moins autant de Vice-Présidents que de nationalités représentées parmi les membres de l'association qui les proposent parmi eux.

De plus, sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner parmi les administrateurs un premier vice-président qui assiste le président dans la prise en compte des spécificités des diverses nationalités des adhérents. A cette fin, le président et le vice-président seront choisis, l'un parmi les pays de l'Union européenne, l'autre parmi les autres pays.

Article 4 – Attributions individuelles des Vice-Présidents :

Un Vice-Président reçoit délégation du Président lorsque ce dernier est empêché, ou pour des missions particulières.

Un Vice-Président est chargé plus particulièrement des relations avec les Ecoles et Universités des pays du pourtour de la Méditerranée.

Dans chaque pays, un Vice-Président est chargé, outre ses missions particulières éventuelles, d'assurer les liaisons entre le bureau et les membres de l'association de la même nationalité et d'une manière générale avec les autorités de son pays.

Article 5 – Attributions individuelles du Trésorier et des Trésoriers-adjoints :

Le Trésorier veille à l'équilibre financier de l'association.

Le Trésorier est chargé d'établir, ou de faire établir, une fois par an, le compte de résultats, le bilan et les annexes s'il y a lieu, prévus à l'article 14 des statuts. Il tire les conclusions des documents de l'exercice clos et les rapporte devant les différentes instances de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Il propose les mesures à prendre en fonction des résultats constatés.

Il gère la trésorerie, les mouvements de fonds avec l'étranger et les éventuels placements possibles.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Trésoriers-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 6 - Attributions individuelles du Secrétaire général et des Secrétaires généraux-adjoints :

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, ainsi que de leur transcription, de leur conservation et des éventuelles formalités subséquentes.

Il tient le registre des délégations de pouvoir.

Il tient les archives de l'association.

Il a autorité sur l'éventuel personnel permanent prévu à l'article 2.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Secrétaires généraux-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 7 – Sections régionales :

Dès que trois années consécutives le nombre d'adhérents d'un pays ou d'un groupe de pays aura atteint le chiffre de dix adhérents, ces derniers pourront proposer de créer une section régionale de l'association, la décision finale revenant au conseil d'administration. Pour le fonctionnement administratif et financier de la section, cette section pourra prendre la forme d'une association de droit local ; elle pourra également s'appuyer sur une association locale existante. Dans tous les cas une convention passée entre l'association « échanges méditerranéens » et l'association locale, approuvée par le conseil d'administration, précisera les relations entre les deux associations.

Article 8 – Réunion du conseil d'administration :

Le vice-président du conseil général du GREF, le directeur général du CEMAGREF et le directeur général de l'ENGREF sont invités à participer aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le président peut y inviter également, avec voix consultative, toute personne dont la participation peut éclairer une question inscrite à l'ordre du jour.

Article 9 – Quorum des réunions du Conseil d'Administration :

Le Président peut ouvrir la séance si le quorum n'est pas atteint : celui-ci ne s'impose que pour les votes.

Article 10 – Engagement des administrateurs :

La candidature au Conseil implique l'adhésion au présent règlement intérieur dont un exemplaire sera remis à chaque administrateur.

L'acceptation de la fonction d'administrateur comporte l'engagement de participer effectivement à l'activité du Conseil d'Administration et d'assister aussi ponctuellement que possible à ses réunions.

Article 11 – Démission d'un administrateur :

Lorsqu'un administrateur décide en cours de mandat de démissionner de sa fonction, il est tenu d'en informer le Président ou le Secrétaire général.

Article 12 – Adoption du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur sera applicable dès son approbation par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Il sera opposable à tous les membres de l'association.

Approuvé par l'Assemblée Générale à Cordoue le 21 septembre 2005

Le Président,

 Paul BARON